



AAPPMA



GUÉMÉNÉ / SCORFF

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 FÉVRIER 2007 À SAINT-TUGDUAL

Le mot du Président

2006 s'est révélée être une bonne année pour la pêche, malgré la période de sécheresse de cet été. Nombreux sont ceux qui ont su s'adapter et tirer profit tant des coups d'eau que des « coups du soir », ou du matin, et faire du beau poisson, souvent en quantité. Dans les hauts bassins du Scorff, de l'Aër et de la Sarre, les juvéniles sont toujours aussi nombreux, ce qui laisse augurer un avenir plein de promesses !!! Quelques perches de belle taille, plus du kilo, se sont laissées prendre et les amateurs de brochets ne sont pas en reste ; ces deux espèces de poissons ont souvent colonisées les eaux calmes, les grands plats et ne font donc pas obligatoirement concurrence à madame Fario, notre truite sauvage. Quant à l'anguille, ce que nous écrivions dans le dossier de l'an passé reste toujours d'actualité : elle a tendance à se raréfier.

Cette année nous avons placé :

- **170 cartes sociétaires adultes**, dont 8 à Milin Ruchec et 13 à St Tugdual, dans les étangs. Cela fait 14 cartes de moins que l'an passé.
- **34 cartes jeunes pêcheurs** (moins de 10 à 16 ans)
- **22 cartes « découverte »** (moins de 10 ans)

Les jeunes semblent toujours intéressés par le loisir pêche et les nouvelles dispositions nationales introduisant la carte « mineur », jusqu'à 18 ans vont dans le bon sens.

- Sur les 149 cartes des « autochtones », 66 sont des nouveaux adhérents, ce qui fait un turn-over de 44,3 %. Plusieurs raisons peuvent être avancées :
- Ce mouvement s'inscrit dans une désaffection plus générale, le nombre de pêcheurs diminue sur le territoire national.
- La Bretagne intérieure se désertifie et la population vieillie.
- Je ne crois pas à l'influence du changement climatique, aux périodes de sécheresse, car la plupart des cartes sont prises dans les premiers mois de la saison.
- L'argument économique ne peut être écarté, même si le prix de la carte augmente peu, son coût peut se montrer dissuasif dans certaines familles. On constate que certains pêcheurs ne renouvellent pas leur adhésion tous les ans.

Mais, chez nous, la baisse est devenue sensible lorsque la carte est devenue départementale ; le pêcheur, souvent individualiste, n'hésite pas à prendre sa carte dans les magasins d'articles de pêche plutôt que chez le dépositaire de sa commune, car le sentiment d'appartenance à l'AAPPMA n'est pas très développé : nous étions 21 à l'Assemblée Générale, le meilleur score depuis longtemps. **Il est important que vous soyez sensibilisés à ce problème, il en va de la pérennité de l'association.** Et si vous pêchez le saumon, rien ne vous empêche de prendre le timbre spécifique auprès d'un autre dépositaire, mais seulement le timbre !!!

Daniel Quéré

RÈGLEMENT, TAILLE DE LA TRUITE

L'arrêté préfectoral pour 2007 précise que sur l'ensemble de la zone d'influence de l'AAPPMA, la taille de la truite est à 23 cm et que la pêche de la truite au vairon demeure interdite dans les affluents du Scorff, de la Sarre et de l'Aër.

DATE DE L'OUVERTURE

Pour la truite, en première catégorie, l'ouverture aura lieu le 10 mars à 8 heures et la fermeture le 16 septembre.

En deuxième catégorie : du 1^{er} janvier au 28 janvier puis du 12 mai au 31 décembre.

Nous vous rappelons que dans notre région, les propriétaires riverains laissent la liberté d'accès et l'autorisation de passage sur la majeure partie des cours d'eau. En échange, la politesse et le respect des biens devraient aller de soi, nous comptons sur vous.



STAGE PÊCHE À LA MOUCHE

3 inscrits, 2 présents, 1 formateur de la fédé, 5 adultes encadrants... La formule est à revoir.

*Stage de pêche à la mouche ;
à gauche, Loïc Le Marre, guide de pêche
et animateur de la Fédération.*

GESTION D'UN ÉTANG

Nous sommes en pourparlers pour gérer un étang d'environ un hectare, situé près de Guémené, bien dessiné, dans un endroit agréable, idéal pour le loisir et l'initiation, en sachant que nous n'y mettrons que de la fario. L'accès sera ouvert à tous mais sans doute avec des jours précis : week-end et vacances scolaires par exemple ; Nous pensons que pour 2008 nous aurons une réponse définitive et que tous les problèmes administratifs seront réglés.

POSE DE PASSAGES PÊCHEURS

Nous allons systématiquement proposer aux propriétaires riverains la pose de passages, par nos soins, pour éviter tout problème avec les fils des bergers électriques ; les chicanes semblent le mieux adaptées car elles évitent de lever la jambe et de glisser sur du bois humide, les fils électriques seront enterrés cela fonctionne bien sur le parcours jeunes. Priorité sera donnée aux parcelles que nous nettoyons.

PARCOURS NO KILL

L'acquisition des terrains s'est effectuée tardivement aussi nous préférons repousser la mise en place du parcours pour l'ouverture 2008. Rappel du principe : la pêche demeure autorisée sur l'ensemble du parcours mais, pendant les trois premières années, le pêcheur a obligation de remettre toutes ses prises à l'eau. Les années suivantes, la taille réglementaire, sur ce parcours, sera de 27 ou 28 cm et les prélèvements limités à un seul poisson par pêcheur et par jour. Le but de ces « réserves actives » est avant tout éducatif mais doit participer à une gestion maîtrisée du cheptel tout en donnant au pêcheur l'occasion de prendre du beau poisson et de se faire plaisir.

PÊCHE ÉLECTRIQUE

Nous allons passer une convention avec l'INRA pour que l'équipe des techniciens de Pont Scorff puissent venir faire un comptage de poissons sur l'un des ruisseaux que nous nettoierons. Tous les riverains seront invités pour se rendre compte de la richesse de nos rivières et pour discuter de l'attention qu'elles méritent ; rien ne vaut une démonstration sur le terrain, autour d'un pot de l'amitié.

CONCOURS DU PLUS GROS POISSON 2007

Depuis quelques années la Fédération organise le concours du plus gros poisson pêché, (truite, brochet, sandre, perche, gardon, saumon, tanche, carpe, brème...) ; rappelons quelques points du règlement :

Capture : elle doit être réalisée entre le 16/10/06 et le 15/10/07.

Validation : elle doit être enregistrée chez un dépositaire ou par un responsable de l'AAPPMA.

Lieu de capture : sur les lots gérés par les AAPPMA (pour éviter les prises en étangs privés).

Déclaration de prise : elle doit être obligatoirement accompagnée d'une photo dont vous autorisez l'usage par la Fédération.

QUE SONT DEVENUES LES TRUITES MARQUÉES ?

La majeure partie des poissons, marqués par l'ablation de la nageoire adipeuse ont été pris sur le parcours jeunes ou à proximité. Cependant, deux semaine après le lâcher, la première truite était prise au piège de Pont Scorff par les techniciens de l'INRA et de la Fédé qui étaient informés de l'expérimentation. Explication : certaines truites subissent un stress dû au transport, à la manipulation, au lâcher dans un milieu, pour elles, hostile... Ces poissons ne luttent pas contre le courant mais se laissent emporter en période de fortes eaux... Étonnant non ???

L'expérience sera renouvelée cette année, prévenez nous si vous en pêchez.



**LES MEMBRES DU BUREAU VOUS SOUHAITENT UNE BONNE OUVERTURE
ET SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT COMPLÈMENT D'INFORMATION.**

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Pour la période 2007/2011, deux projets de contrats complémentaires sont en cours d'élaboration par le Syndicat du Bassin du Scorff, qui regroupe toutes les communes, des sources à l'estuaire : un SAGE, (Schéma d'Aménagement Général des Eaux) qui permettra une vision et une politique globale et un Contrat Territorial pour une approche opérationnelle, appuyée par un programme de mesures concrètes. (Ces démarches existent aussi sur les bassins de l'Ellée, du Blavet, et la majeure partie des bassins Bretons).

Amélioration de la connaissance du bassin versant

Localisation des sous bassins potentiellement colonisables par la moule (ou moule) perlière qui a été choisie comme indicateur biologique du bon état des eaux car c'est un mollusque très sensible qui pour se reproduire doit vivre dans des eaux contenant moins de 7 mg/l de nitrates.

Choix de quelques sous bassins représentatifs qualifiés de dégradés, préservés et intermédiaires pour un suivi d'indicateurs biologiques (ce qui n'avait pas été fait) concernant les usages de la ressource en eau et la nature des rejets dans le milieu.

Étude sur les pressions artisanales.

Délimitation et caractérisation des aquifères du bassin versant

Actualisation des données en matière d'assainissement.

Un bilan quantitatif en terme de besoins/ressources.

Certification environnementale

L'AAPPMA n'est pas étrangère à la prise en compte de ce thème qui permettra une démarche qualitative sanctionnée par une norme de certification environnementale de type ISO 14 000.

Les collectivités, les entreprises, les activités touristiques... sont concernées ; pour les entreprises agricoles il s'agirait d'une démarche expérimentale.

C'est une démarche valorisante et innovante pour le territoire qui garante des bonnes pratiques environnementales.

Réduction des pollutions d'origine agricole

Le volet agricole devrait sensiblement être réduit, en particulier les actions concernant l'accompagnement de la réglementation ou les démonstrations ; d'une part parce que les processus réglementaires comme le PMPOA2 ou la résorption arrivent à leur terme d'autre part qu'après huit années de démonstrations, la plupart des techniques d'amélioration des pratiques agronomiques ont été « diffusées ».

Des actions novatrices seraient mises en place et à ce titre pourraient bénéficier d'un suivi, voire de subventions : logiciels permettant d'optimiser les précédents acquis (plans de fumure, parcelles à risque...) ; mise en place d'un « plan d'actions environnement » ; accompagner le Comité Professionnel Agricole et assurer l'animation préalable à la mise en place des futures mesures agro-environnementales ; mettre en place des « fermes pilotes » sur des thématiques « phyto », économie et protection de l'eau et protection et aménagement de l'espace ; accompagnement des systèmes en agriculture « bio ».

Réduction des pollutions phytosanitaires non agricoles

Il s'agira de consolider les acquis des communes en particulier sur les plans de désherbage, l'usage des pesticides, la formation des personnels, l'acquisition de matériels mécaniques innovants... Le même type d'actions sera mené auprès des particuliers et des jardinerie ; cette sensibilisation trouvera aussi un écho auprès des scolaires.

Gestion des milieux aquatiques/humides et de l'espace

Actuellement sur le Scorff, la gestion d'une partie de ces milieux est réalisée grâce à un Contrat Restauration Entretien et aux contrats « Natura 2000 » ; un futur CRE zones humides devrait voir le jour tant on sait aujourd'hui que ces terrains jouent un rôle essentiel pour le piégeage des nitrates et la rétention/restitution de l'eau, ainsi que dans la préservation de la bio-diversité, entre autres.

Réduction des pressions industrielles et artisanales

Il s'agirait d'encourager les démarches « qualité » en assurant un relais d'information (qualiparc, normes HQE...)

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et des eaux pluviales

Pour réaliser des économies d'eau potable, réfléchir à une meilleure gestion des eaux pluviales : réutilisation pour l'arrosage, limitation des effets de ruissellement, réalisation de zonages...

Les deux derniers thèmes concernent l'éducation, la communication, l'animation et surtout la mise en place d'un suivi de l'évolution des actions et de leur évaluation.

Vous pourrez trouver ce dossier in extenso, établi par le Syndicat du bassin du Scorff dans vos mairies sous le titre Bilan annuel année 2006, rapport d'activités.

UN PEU D'HISTOIRE

Compte rendu de l'Assemblée Générale d'ouverture du 24 janvier 1937

L'Assemblée Générale de la société des pêcheurs à la ligne du canton de Guémené et de la région environnante a eu lieu le 24 janvier à 10 heures, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Feuillet, assisté de Monsieur Long, trésorier et Dréan, secrétaire.

Le Président remercie les assistants et particulièrement les sociétaires d'Inguiniel, de Kernascléden, de Saint Caradec Trégomel et de Lignol qui n'ont pas hésité, malgré le temps inclément à se rendre à cette assemblée...

Le trésorier rend compte de la situation financière à la société. Malgré les nombreux frais de ces deux dernières années, au cours desquelles de grosses dépenses nécessitées par la refonte de la société : enregistrements des baux, nomination des gardes, etc... ont été effectuées, le budget de 1936 se solde par un actif qui permet les plus gros espoirs...

L'assemblée, à l'unanimité élit trésorier Monsieur Le Goff Louis, mécanicien à Guémené, qui accepte ses fonctions.

L'Assemblée. Rejetant la création de la carte fédérale décide de quitter la Fédération au cas où elle reviendrait à lui être imposée.

Le Président fait ensuite connaître à l'assemblée la nomination d'un nouveau garde, Monsieur Célestin Moret, de Saint Caradec Trégomel, qui avait prêté serment le 21 janvier. L'assemblée vote une subvention de 2 000,00 F au garde Moret, en attendant que la société de chasse qui se trouve en gestation naisse et, fusionnant avec la société de pêche permettra de payer un garde à l'année, qui ne s'occuperait par la suite que de la répression des braconnages de chasse et de pêche. Pour permettre à la société de verser cette coquette somme au garde, l'assemblée approuve à l'unanimité le vœu émis tendant à appliquer aux cartes les prix déterminés par les statuts.

En conséquence, les sociétaires du canton de Guémené, des communes de Guern, d'Inguiniel, de Séglien et de Silfiac paieront la carte aux prix suivants :

- Hommes : 10 F
- Dames : 5 F
- Enfants, de 12 à 15 ans : 5 F
- Les pêcheurs en dehors de ce territoire paieront 20 F
- Les cartes journalières sont maintenues au prix de 2 F

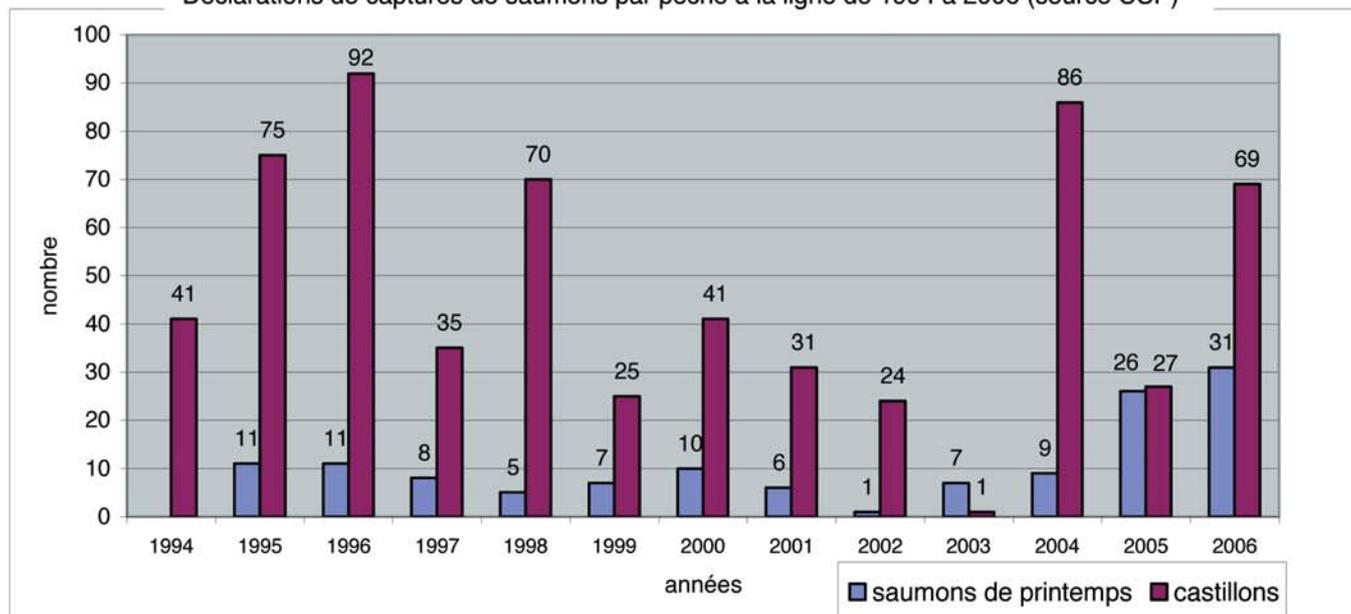
L'assemblée décide en outre de faire délivrer gratuitement une carte à tout sociétaire qui capturerait une loutre ou de lui rembourser le prix de la carte si cette dernière lui a été délivrée avant la capture...

Elle ratifie ensuite l'accord intervenu entre les sociétés de pêche de Plouay, Le Faouët et Guémené concernant la zone neutre dans laquelle les sociétaires de ces dernières peuvent pêcher à condition d'être munis d'une des cartes de ces sociétés.

L'assemblée émet un vœu tendant à faire modifier l'échelle à poissons de l'usine hydroélectrique de Pont Callec, à faire placer une grille sur le canal de conduite d'eau vers les turbines de cette usine et celui de faire élire un garde des Eaux et Forêts pour le canton de Guémené sur Scorff.

Les résultats par pêche à la ligne

Déclarations de captures de saumons par pêche à la ligne de 1994 à 2006 (source CSP)

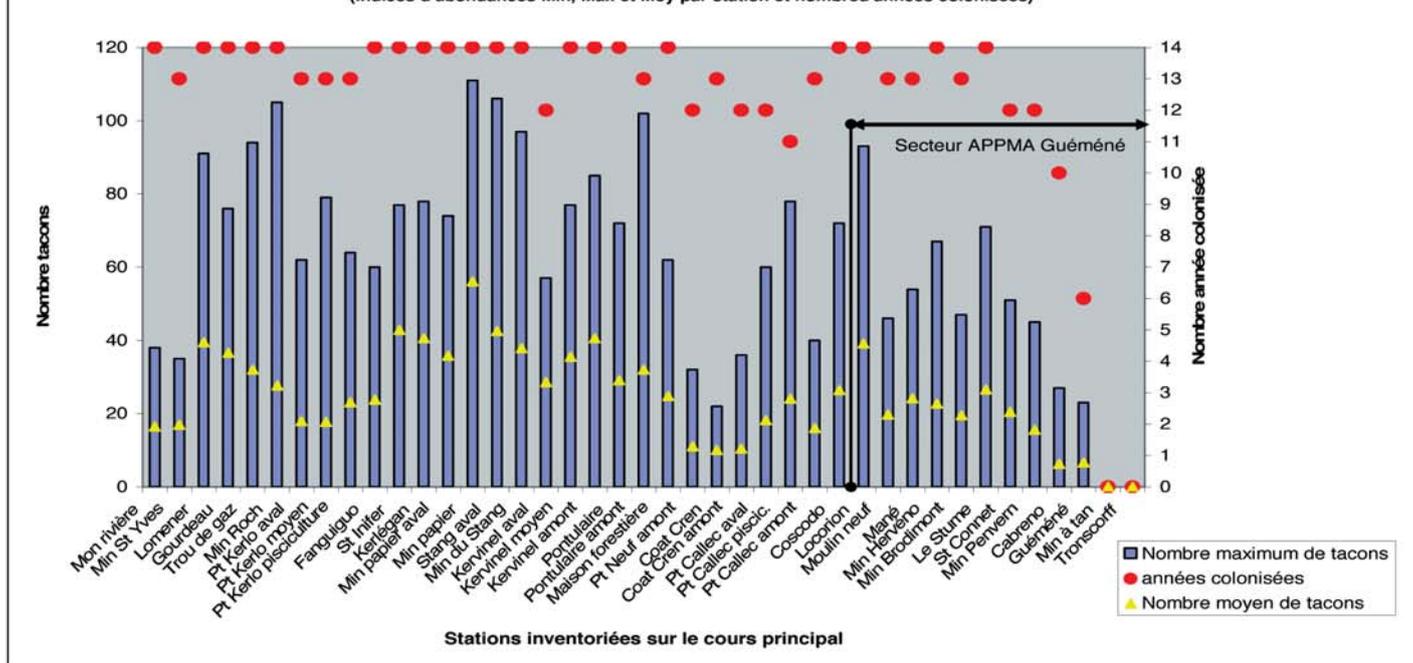


Les résultats des captures par pêche à la ligne sur la période 1994-2006 varient de 8 à 103. Ces chiffres sont beaucoup plus faibles que ceux observés dans les années 60 (450 captures comptabilisées en 1966), même si les résultats des deux dernières années sont très encourageants notamment pour le saumon de printemps. Le T.A.C (Total autorisé de captures) n'a jamais été atteint ni pour les saumons de printemps ni pour les castillons (en 2006, 31 déclarations pour 33 autorisées).

Les indices d'abondances de tacons

Inventaires des tacons de l'année sur le Scorff de 1993 à 2006

(Indices d'abondances Min, Max et Moy par station et nombre d'années colonisées)



Depuis 1993, 41 stations du cours principal font l'objet d'un inventaire par pêche électrique. La présence de tacons témoigne que la reproduction des saumons s'étale sur tout le cours principal jusqu'à Guéméné (camping). Sur 14 années de suivi (1993-2006), la station de « Cabreno » a été colonisée 10 fois et celle de « Guéméné camping » 6 fois. Les saumons ne viennent pas tous les ans se reproduire si haut. Les stations en amont de Guéméné n'ont jamais été colonisées. Le passage du seuil naturel dans Guéméné semble interdire le franchissement des saumons.

Le saumon du Scorff

Le saumon atlantique est une espèce dont les effectifs et l'aire de répartition ont très largement diminué au cours du 20^{ème} siècle. La prise de conscience au niveau international de la haute valeur patrimoniale de cette espèce migratrice a permis de lancer des programmes de suivi des populations au cours de leurs phases de vie en eau douce.

Les objectifs de ces programmes sont basés sur la récolte de données à l'échelle de bassins versants dans le but d'améliorer la connaissance de l'espèce afin de proposer des mesures de gestion.

La Station de Contrôle des Poissons Migrateurs de Pont Scorff

La mise en service en mai 1994 de la station de contrôle des poissons migrateurs du Moulin des Princes à Pont-Scorff a été permise grâce au partenariat des organismes scientifiques et techniques de l'état que sont l'INRA et le CSP avec les pêcheurs (FDPPMA56 et APPMA de PLOUAY et GUÉMENE). Avec cette station, la Bretagne s'est dotée d'une installation expérimentale sans équivalent en France pour l'étude de la dynamique de population chez le saumon atlantique.

Située en fond d'estuaire à la limite de l'influence des marées, elle permet de contrôler les entrées/sorties de l'ensemble du bassin. Elle dispose d'un double système de piégeage capturant les juvéniles au moment de leur migration vers la mer et les adultes lors de leur retour en eau douce. Cet outil a permis le démarrage d'un programme scientifique dont un des objectifs finalisé est l'évaluation du stock sur un système bien représentatif des cours d'eau à saumon bretons.



La station du Moulin des Princes, le principal outil

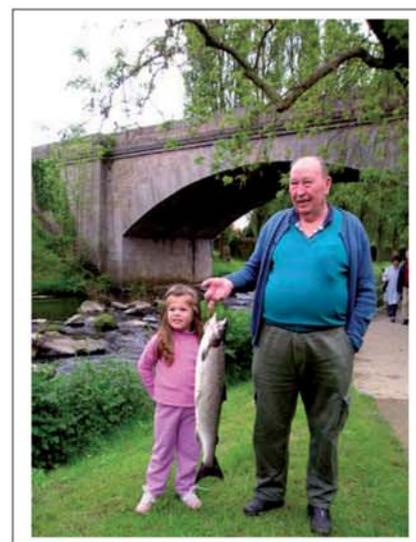
Les principaux objectifs :

Connaissance de l'espèce

- Connaissances générales sur l'espèce
- Particularités des populations de saumons du Scorff

Gestion du Saumon en Bretagne Organisation en fonction des résultats de recherches

- Mise en place des Totaux Autorisés de Capture (TAC)
- Adaptation des dates d'ouvertures de la pêche
- Informations sur les aménagements à mener
- Permettre le développement du loisir pêche en sauvegardant la ressource.



Un pêcheur heureux

Deux techniciens (INRA et FDPPMA56) travaillent à la récolte des données



Au Moulin des Princes, les saumons sont mesurés, pesés, des écailles sont prélevées pour déterminer leur âge et un tatouage est apposé sur le flanc.



Au printemps les smolts (jeunes saumons partant en mer) sont répertoriés.



A l'automne, 50 stations de référence sont pêchées à l'électricité dans le but d'évaluer la production de tacons (Indice d'abondance).

Le Cycle du Saumon Atlantique (*Salmo salar*)

Le retour en eau douce des Saumons adultes

Dès mars, c'est le retour dans leur rivière natale des "Saumons de printemps", après avoir passé deux hivers en mer. De juin à septembre c'est le retour des "castillons" qui ont passé un seul hiver en mer

Le grossissement en mer

Les Smolts parcourent plusieurs milliers de kilomètres pour trouver un secteur où la nourriture est abondante. Certains vont aller jusqu'aux îles Féroës et les autres jusqu'au Groënland (côte sud ouest) Il vont alors avoir une croissance très rapide.



Le Saumon en mer

Le départ en mer (avril)

Le Tacon qui est resté un ou deux ans en eau douce mesure maintenant une quinzaine de centimètres. Ses écailles s'épaississent et il revêt une robe argentée, c'est la "Smolification". Il va pouvoir quitter sa rivière natale et partir en mer pour un long voyage.



Le Smolt ou saumonceau

La croissance en eau douce

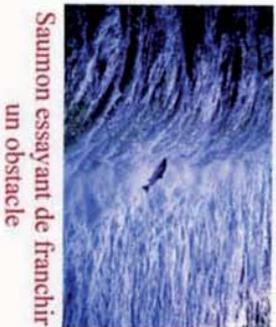
L'alevin est maintenant sorti de la frayère où il est né quelques mois plus tôt. Il est alors capable de se nourrir seul (Invertébrés, insectes...) et va devoir trouver un territoire.



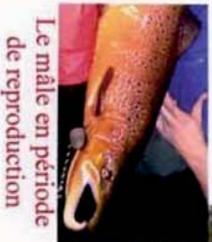
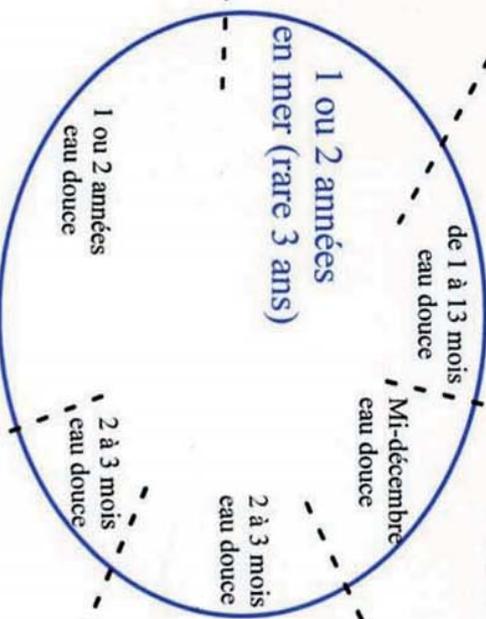
Le Tacon



L'alevin nageant



Saumon essayant de franchir un obstacle



Le mâle en période de reproduction

La Ponte

Se dévoue sur la frayère à partir de la mi-décembre. La femelle dépose ses ovules dans le trou qu'elle a creusé à l'aide de sa queue sur un fond graveleux et caillouteux (radier). Le mâle féconde aussitôt les ovules. La femelle rebouche le trou. La plupart des géniteurs meurent après la ponte. Certains survivent et repartent en mer (bécards), ce sont alors de potentiels seconds retours qui pourront participer à la ponte de l'hiver suivant.



Saumons sur frayère (Scott)

L'incubation

Pendant 3 mois les oeufs sont enfouis sous les graviers. Le courant permet à l'eau de circuler entre les graviers et apporte l'oxygène nécessaire au développement des oeufs. Un embryon se développe dans l'oeuf.



Les oeufs

La résorption de la vésicule

L'alevin qui est sorti de l'oeuf ne se nourrit pas encore seul, il se nourrit des réserves contenues dans sa poche ventrale (vésicule vitelline). L'alevin vésiculé vit à l'abri dans les interstices entre les graviers de la frayère.



L'alevin vésiculé

Quelques résultats

Les installations de piégeage du Moulin des Princes ne permettent de capturer que partiellement les adultes entrant dans la rivière. L'efficacité des installations n'est pas constante d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs (débits, coefficients de marée, attractivité du piège, interruptions des opérations...).

L'estimation du nombre d'adultes participant au frai repose sur la technique de capture/marquage/recapture. Les opérations de marquage sont menées à la station. Chaque poisson piégé est marqué par tatouage. Ce marquage permet d'affecter un code correspondant à la semaine de passage au Moulin des Princes.

Afin d'estimer le plus précisément possible le nombre de poissons adultes remontés dans le Scorff, donc susceptibles de participer à la reproduction, diverses opérations de comptabilisation des poissons marqués sont mises en oeuvre tout au long de l'année. On distinguera :

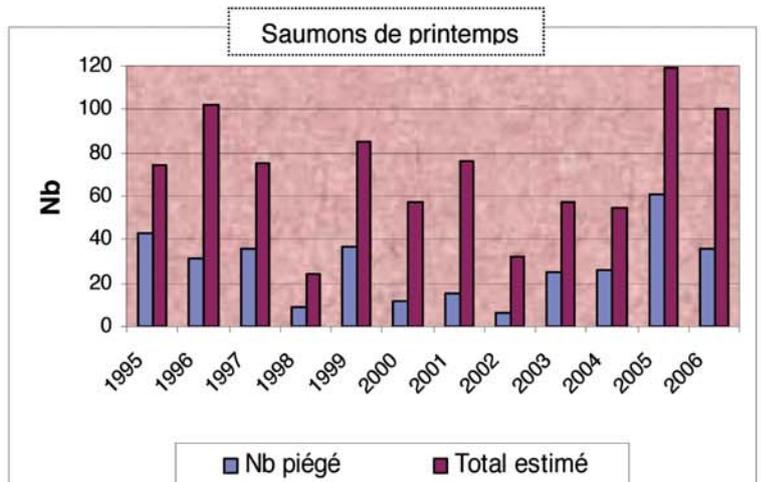
- Les saumons capturés par les pêcheurs ou retrouvés morts le long du Scorff, alors que des poissons continuent à entrer dans la rivière.
- Les saumons capturés à l'épuisette par l'équipe du Moulin des Princes pendant ou après la reproduction alors que tous les adultes pouvant participer au frai sont dans le Scorff.

Les saumons de printemps

L'effectif total de Saumons de printemps estimé sur le Scorff de 1995 à 2006 reste faible (de 24 à 119 individus). Il n'en était pas de même les années 60 où les seuls résultats des captures à la ligne faisaient état de plus de 400 poissons.

La situation des saumons de printemps dans le Scorff est fragile même si on remarque une tendance à l'amélioration puisque 2005 et 2006 sont parmi les 3 meilleures années depuis 1995.

Au regard des différents indicateurs, 2007 devrait présenter une bonne remontée de saumons de printemps...

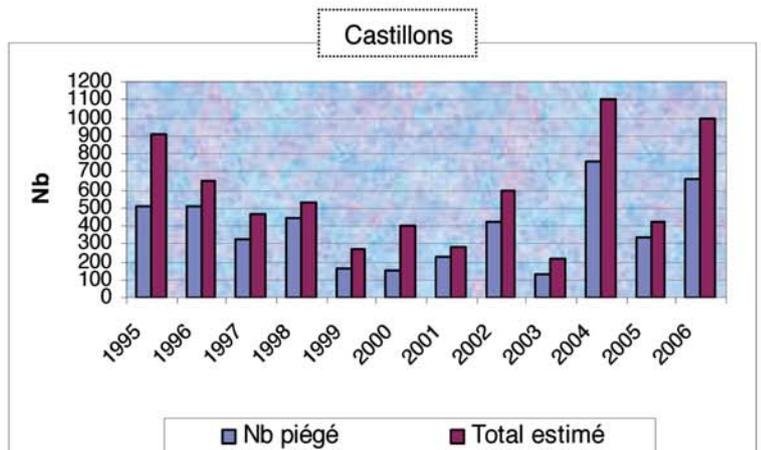


Les castillons

Le nombre moyen estimé de castillons venant se reproduire dans le Scorff est de 580 sur la période de 1995 à 2006, avec un minimum de 221 (2003) et un maximum de 1100 (2004).

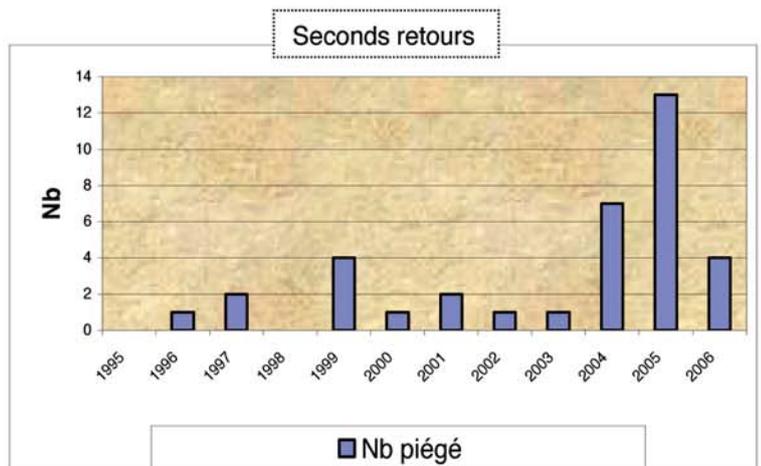
On remarque une tendance à la hausse ces dernières années avec les deux meilleures années (2004 et 2006) sur la période de 1995 à 2006.

Certains castillons attendus pour cet été 2007 seront porteurs de puces « pitt-tags » qui leur ont été inoculées lors des campagnes d'indices d'abondances des automnes 2005 et 2006. De nombreuses informations sont attendues de cette opération... Il sera en effet possible de retracer les parcours individuels de chaque saumon pucé...



Les seconds retours

Le nombre de seconds retours passés au piège de montée du Moulin des Princes fluctue de 0 à 14 individus avec une moyenne de 3. Le peu d'effectifs contrôlé ne nous permet pas de donner une estimation précise du nombre total présent dans la rivière. L'augmentation significative observée ces dernières années serait liée à l'amélioration des facteurs environnementaux comme la qualité de l'eau... La majorité de ces seconds retours est constituée de poissons faisant un court second séjour en mer et ne donnant pas de très gros poissons lors de leur seconde remontée en rivière.



LACHER DE TRUITES



Mises à l'eau des truites sur le parcours jeunes.



Comme tous les ans nous lâcherons quelques centaines de truites triploïdes sur le parcours jeunes. **Nous rappelons que « jeune », c'est jusqu'à 18 ans, bien sûr,** certains ne font pas leur âge mais, est-il normal de traîner un jeune avec soi, de lui prendre sa canne en disant « je lui apprends à pêcher ! ». **En outre, la limitation des prises est de 5 par JOUR, et non pas par paquet de 5.**

Il faut rester raisonnable et favoriser la pêche pour les jeunes. Doit-on rajouter que certains de ces adultes n'étaient même pas membres de l'AAPPMA ?

NETTOYAGE DE RIVIÈRE

Le Syndicat du Scorff gère une action pluri-annuelle d'entretien des rivières à travers un CRE, Contrat-Restauration-Entretien. Bernard Le Lan est le technicien responsable de cette tâche ; il réalise les mètrés (vous trouvez parfois ses fils près des ruisseaux), prend contact avec les propriétaires, fait passer les appels d'offres pour les entreprises, suit les travaux et depuis peu aménage les berges dégradées et participe à des plantations dans le respect des essences indigènes. Cette année l'AAPPMA est intervenue avec lui sur le Scorff dans une prairie du village de Botcren, en Persquen, pour consolider des berges écroulées, en créant des fascines.



Le Chapelain tel que vous le trouverez au printemps.



Création de fascines à Botcren.

Après avoir planté des poteaux d'acacia verticalement dans le lit de la rivière à l'emplacement de l'ancienne berge, on réalise un tressage horizontal qui va constituer une sorte de panier dans lequel on versera de la terre, des pierres et que les crues de la rivière combleront de façon naturelle. Par la suite des plantations seront effectuées pour fixer la terre.

Une deuxième action a été entreprise pour rendre accessible les berges du Chapelain, à partir du pont de Kergano, jusqu'au village de Kerrouden, avis aux amateurs de belles truites !!!

À chaque fois, une vingtaine de bénévoles, pêcheurs et amis de la rivière sont au rendez-vous.

Nous rappelons que tout le monde est invité et que pour les pêcheurs c'est l'occasion de faire tamponner les coupons de la carte qui accordent une réduction à valoir sur la suivante.

L'an prochain les matinées retenues sont :

Samedi matin 1^{er} septembre : finir le Chapelain, rdv à 8 heures route de Botcren.

Samedi matin 16 septembre : Kernascléden.

Samedi matin 30 septembre : Kernascléden ;

repas au restaurant l'Orée du Bois, à Kerchopine.

